DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 05 MAI 2006

Délibération n° 2006.05.111

Zone Industrielle n°3: convention d'assistance à la maintenance pour l'utilisation des embranchements ferroviaires avec la SNCF **LE CINQ MAI DEUX MILLE SIX à 18h00**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 28 avril 2006

Membres présents:

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Madeleine ANCELIN, Philippe BERTHET, Jean-Claude BESSE, Jean-Claude BONNEVAL, Michel CHAVAGNE, Jean-Yves DE PRAT, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, Martine FAURY, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Michel HUMEAU, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER, Jacqueline WILDE

Ont donné pouvoir :

Bernard ALLIAT à Jean-Yves DE PRAT, André BONICHON à Bernard CHARRIER, Jean BOUGETTE à Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE à Philippe BERTHET, Louis DESSET à Bernard SAUZE, François ELIE à Gérard MARQUET, Maurice HARDY à Michel BRONCY, Jean-Michel LAMOUREUX à Robert CHABERNAUD, Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Jean MARDIKIAN à Philippe MOTTET, Patrick RIFFAUD à Annie FOUGERE

Excusé(s):

Excusé(s) représenté(s) :

Daniel OPIC par Madeleine ANCELIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 MAI 2006

DELIBERATION N° 2006.05.111

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / TOURISME

Rapporteur: Monsieur BEAUCHAUD

ZONE INDUSTRIELLE N³: CONVENTION D'ASSISTANCE A LA MAINTENANCE POUR L'UTILISATION DES EMBRANCHEMENTS FERROVIAIRES AVEC LA SNCF

Le transfert des biens issus de la dissolution du SMDEAA comprend certaines portions de voies ferrées situées sur la ZI N°3 à l'ISLE D'ESPAGNAC. Vous avez approuvé par délibération n° 184 du 7 juillet 2005, la signature avec la SNCF, de deux conventions de raccordement et de deux autorisations d'utilisation des embranchements ferroviaires.

Ces voies ferrées permettent la desserte des établissements BERNON, VILLABERT, CAC et LEROY SOMER au moyen de deux embranchements distincts.

Afin d'assurer en permanence la sécurité et le bon fonctionnement de ces équipements ferroviaires, la ComAGA a sollicité la SNCF pour une assistance à la maintenance sur ces deux embranchements.

Deux conventions ont été établies afin de confier à la SNCF une mission d'assistance et de conseil pour la surveillance de l'entretien des installations et des voies. La SNCF propose d'effectuer une visite de contrôle annuelle et d'établir un compte rendu à la ComAGA des réparations et modifications à effectuer, tout en précisant leur degré d'urgence. Une estimation du coût des travaux ainsi que du temps de main d'œuvre nécessaire à leur réalisation sera également fourni par la SNCF.

Le montant total de la rémunération annuelle de la SNCF s'élèverait à 3 830 € HT pour ces deux conventions.

En conséquence je vous propose :

D'APPROUVER les deux conventions d'assistance à la maintenance pour l'utilisation des embranchements ferroviaires avec la SNCF situés sur la ZI n°3 à l'ISLE D ESPAGNAC,

D'AUTORISER le Président à signer les dites conventions,

D'IMPUTER la dépense au budget annexe développement économique – article 6288.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE, ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	<u>Affiché le</u> :
06 juin 2006	09 juin 2006